



# Résidence CERDANA

LOGEMENTS D'ÉTUDIANTS EN RÉUSSITE

Toulouse

La résidence propose des studios meublés de 18 m<sup>2</sup> à 26 m<sup>2</sup>.



[www.logifac.fr](http://www.logifac.fr)



## LOGIFAC VOUS APORTE TOUTES LES GARANTIES NÉCESSAIRES À VOTRE INSTALLATION

**Les résidences LOGIFAC sont adaptées au mode de vie étudiant** : elles sont situées à proximité des campus ou des centres-villes. Nos logements ouvrent droit aux aides de la CAF : APL ou ALS.

**Dans chaque résidence, nous vous accompagnons de la visite à la signature du bail et tout au long de votre location.**

Contactez-nous, nous vous conseillerons sur le meilleur choix pour vous !

46-48 bd Déodat de Séverac  
31300 Toulouse

Contact résidence  
**05 62 86 75 86**

Contact national  
**01 88 33 81 22**

Du lundi au vendredi 10h-13h et 14h-18h



Studios meublés  
de 18 m<sup>2</sup> à 26 m<sup>2</sup>.

Loyer/mois à partir de

**479** € TTC\*

\* TEOM incluse au 1/12/2019, hors électricité

- Consommations énergétiques indicatives catégorie D.
- Gaz à effet de serre catégorie B.

Frais de dossier à partir de 220 €  
Le montant diffère suivant votre qualité d'adhérent ou non à un organisme partenaire de la résidence.

Organismes partenaires  
Établissements d'enseignement liés  
par une convention de partenariat



**Particulièrement adaptée aux étudiants,  
la résidence est également accessible  
aux stagiaires et jeunes actifs en formation.**

Les caractéristiques de nos logements ouvrent la possibilité de percevoir l'**Aide au Logement Social (ALS)** qui est déduite chaque mois du loyer.

**Pour faire une demande de logement :**

- Rendez-vous sur [www.logifac.fr](http://www.logifac.fr)
- Cliquez sur « Réserver mon logement » sur la page de la résidence souhaitée
- Remplissez votre dossier directement en ligne et envoyez vos pièces justificatives



## LES AVANTAGES LOGIFAC

**Possibilité de régler en 3 fois :**

- Le dépôt de garantie
- Les frais de dossier

**Choisissez votre date  
de début de location\*\***

**Frais de dossier à tarifs privilégiés**

Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 juin

## Nos services disponibles



Intendant  
Agent de  
permanence



Linge de  
maison\*\*



Laverie\*\*



Local à vélos



Ménage



Parking\*\*



Aspirateur



Salle de  
travail



Meublé



Ping-pong

## PRÉSENTATION DES STUDIOS :

Chaque studio comporte une porte palière isolante avec pour la sécurité une serrure trois points donnant sur une entrée qui dessert :

- La salle d'eau : lavabo, douche, wc.
- La pièce principale équipée : lit, bureau, table, chaises, étagères, placard de rangement.
- Le coin cuisine équipé : évier, plaques vitrocéramiques, placard bas, réfrigérateur, micro-ondes, kit vaisselle.

Les logements du Cerdana 2 disposent d'une télévision écran plat mural.

Des studios sont conçus pour permettre le passage et la rotation d'un fauteuil roulant.



Photo de l'intérieur des logements

## PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS\* :

**Un(e) intendant(e)** est à la disposition des locataires pour toutes les questions techniques et administratives.

**Un agent de permanence** assure une veille pour les interventions d'urgence la nuit et le week-end (hors vacances scolaires).

**Divers équipements** sont mis à la disposition des occupants : digicode ou badge, laverie\*\*, internet\*\*, foyer, local à vélos, aspirateurs en libre service, salle de coworking, terrasse commune, salle avec table de ping-pong, prêt de service à raclette et fondue, de fer et planche à repasser.

### Le loyer inclut :

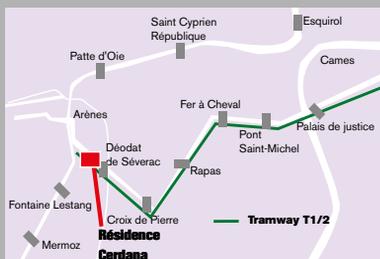
- Le ménage du logement environ toutes les sept semaines.
- La mise à disposition des mobiliers et des équipements collectifs.
- Les frais d'électricité et d'eau pour les parties communes.
- Les frais d'entretien VMC, matériel de sécurité.
- L'eau froide.
- L'entretien des parties communes.

### Le résident prend directement en charge :

- L'abonnement et les consommations (chauffage, eau chaude et électricité). Pour le Cerdana 2, facturation des consommations électriques chaque trimestre.
- Les réparations locatives telles que définies par le décret 87-712 du 26 août 1987.
- La taxe d'habitation.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- Les frais liés à l'usage de la laverie.
- Les frais liés à l'accès internet.
- Le ménage supplémentaire et le linge de maison (option)\*\*.
- L'assurance locative obligatoire souscription possible au bureau de la résidence.

\* Susceptibles d'être modifiés ou supprimés.

\*\* Voir les tarifs et les conditions à l'accueil de la résidence.



**Son emplacement recherché la positionne à moins de 50 mètres des commerces.** Les logements modernes et fonctionnels sont répartis en deux immeubles à taille humaine.

La résidence est desservie par la ligne de tramway T1 (arrêt Déodat de Severac) qui mène à l'aéroport en moins de 25 min. À un arrêt de Tramway (arrêt Arènes) vous avez accès à un pôle multimodal (bus 14, 34, 46, 64, 65, 67, métro A et la ligne SNCF C). Le métro A dessert l'université Jean-Jaurès en moins de 10 min ainsi que l'ensemble des établissements d'enseignement et le centre-ville.



# SPÉCIAL RENTRÉE SANS STRESS !

Faites une demande de logement pendant que celui que vous préférez est disponible, et annulez\* votre bail en cas de besoin.

## EXCLUSIVITÉ LOGIFAC !

Si vous signez votre contrat de location avant le 30 juin, vous choisissez votre date de début de contrat jusqu'au 24 août maximum et vous pouvez vous désister\*.

- 1 Choisissez vos résidences préférées en un clic.
- 2 Remplissez et téléchargez vos pièces justificatives en ligne.
- 3 Un(e) intendant(e) vous recontactera pour programmer une visite.



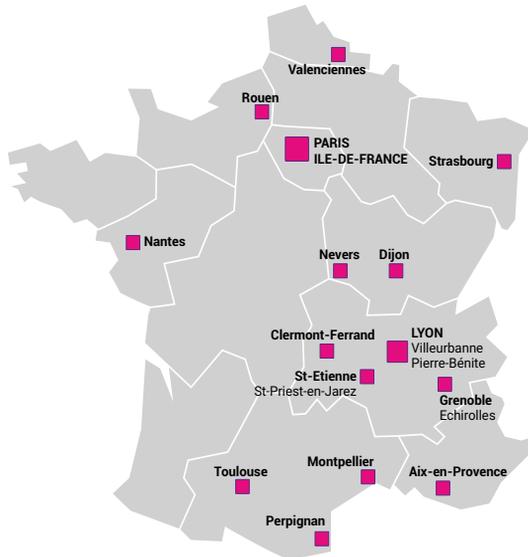
\* Faites votre demande sans attendre d'avoir passé vos examens ! Vous pourrez annuler votre bail en cas d'échec au baccalauréat 2020, à un examen, ou une admission dans un établissement se situant dans une autre ville que celle de la résidence concernée. Le contrat ne pourra pas être annulé après le 18 juillet 2020 et commencera à la date que vous aurez choisi, au maximum le 24 août 2020. Conditions variables selon les résidences et les périodes de l'année.



## LE CHOIX

- AIX-EN-PROVENCE
- CLERMONT-FERRAND
- DIJON
- GRENOBLE / ÉCHIROLLES
- LYON / VILLEURBANNE
- PIERRE-BÉNITE
- MONTPELLIER
- NANTES
- NEVERS
- PERPIGNAN
- ROUEN
- ST-ÉTIENNE
- ST-PRIEST-EN-JAREZ
- STRASBOURG
- TOULOUSE
- VALENCIENNES
- Paris Île-de-France :
- ALFORTVILLE
- AUBERVILLIERS
- CARRIÈRES-S/SEINE
- CHOISY-LE-ROI
- HERBLAY
- LA COURNEUVE
- LA ROCHETTE
- LIEUSAIN
- MELUN
- ORLY
- PALaiseau
- PIERREFITTE-S/SEINE
- VILLEJUIF
- VILLENEUVE-ST-GEORGES
- VILLIERS-S/MARNE

+ DE 50 RÉSIDENCES  
DANS 34 VILLES ÉTUDIANTES  
7 000 LOGEMENTS MEUBLÉS ET ÉQUIPÉS



LOGEMENTS D'ÉTUDIANTS EN RÉUSSITE

12096\_01/2020-  
-LOGIFAC by SMERRA est une marque utilisée par les structures OSE, OHLE, SHLE, CFRC, ONLE et AREAS qui demeurent exclusivement responsables de la nature et des engagements contractuels qu'elle concluent avec les locataires. -LOGIFAC by SMERRA est une marque OSE - association d'étudiants à but non lucratif (Paris n°071344) /  
-LOGIFAC by SMERRA est une marque OSE - association d'étudiants à but non lucratif (Paris n°071344) /  
OSE est engagée à ne recevoir aucun fonds, effets ou valeurs pour le compte d'un tiers. Assurance RCP Swiss Life, contrat N° 564205056.